

Guide des parents



Mot du coordonnateur loisirs

Nous voici à nouveau aux portes de l'été, prêts à accueillir vos enfants au camp de jour. Plusieurs nouveautés sont au rendez-vous pour 2026, notamment l'ajout d'un second groupe pour les tout-petits, l'arrivée de nouveaux membres dans l'équipe et l'intégration d'un cadre de gestion établi par l'Association des camps du Québec. Ces nouveautés s'inscrivent dans la continuité des progrès réalisés en 2025 et nous permettront d'offrir à vos enfants un été rempli de plaisir, sans compromis sur la sécurité.

Grâce au travail accompli à l'été 2025, nous avons obtenu la conformité de l'Association des camps du Québec. Cette reconnaissance nous donne accès, entre autres, à une multitude d'outils pour nos animateurs, qui bénéficieront d'un programme de formation bonifié en 2026.

En ce qui concerne l'équipe d'animation, elle sera supervisée par Jasmyne Gaudreau, alias Snoopy. Au cours des derniers mois, Jasmyne a œuvré à titre de stagiaire pour la Municipalité, notamment en contribuant à la programmation de la bibliothèque ainsi qu'à la programmation printanière des activités de loisirs. Elle détient un diplôme en gestion et intervention en loisirs, en plus de posséder une riche expérience en animation. Elle saura diriger le camp de jour à la hauteur des attentes de la Municipalité. L'équipe pourra également compter sur l'arrivée de quatre nouveaux membres, ainsi que sur le retour de Salsa, Spaghetti, Litchi et Ficello.

C'est avec confiance que nous entamerons l'été 2026, avec pour objectif d'offrir à vos jeunes une expérience plaisante, sécuritaire et enrichissante. Mon équipe et moi-même demeurerons disponibles pour vous accompagner tout au long de la saison.

Au plaisir de vous croiser au camp !

Enric Cloutier, alias Frigo,

Coordonnateur loisirs et communications

Mot de la responsable du camp de jour

C'est avec beaucoup d'enthousiasme et de motivation que je conclue les derniers préparatifs de l'édition 2026 du camp de jour de Notre-Dame-du-Portage. Pour mon premier été au Portage, je souhaite apporter ma couleur et ma petite touche audacieuse à l'été de vos jeunes.

Comme il s'agit de mon premier été dans votre belle municipalité, permettez-moi de me présenter brièvement. Je suis une grande passionnée de plein air, d'histoire et de culture. J'ai également plusieurs années d'expérience en animation de camp de jour et en coordination de maison des jeunes derrière la cravate. Nouvellement diplômée du programme de gestion et intervention en loisir, je mettrai mes aptitudes à profit afin d'offrir la meilleure expérience possible à vos jeunes.

Cet été encore, je souhaite poursuivre et mettre de l'avant un élément important de notre mission : l'ouverture des horizons des jeunes. Il s'agit d'un aspect essentiel de leur développement. C'est pourquoi mon équipe d'animation et moi souhaitons redoubler d'efforts afin d'offrir des activités culturelles, artistiques et sportives variées, qui sauront sortir les jeunes de leurs habitudes et stimuler leur curiosité.

Je crois sincèrement en l'importance d'offrir aux jeunes des activités diversifiées, qui leur permettent de découvrir et d'explorer de nouvelles choses. Pour moi, l'été est une période tout aussi importante que l'année scolaire dans le développement des enfants. C'est un moment idéal pour apprendre autrement, tout en s'amusant et en créant de beaux souvenirs.

Bon été à tous !

Snoopy

Jasmyne Gaudreau, responsable du camp de jour

418-862-9163 poste 229

La mission du camp de jour de Notre-Dame-du-Portage

Dans un environnement à la fois sécuritaire, stimulant et plaisant, la municipalité de Notre-Dame-du-Portage offre aux jeunes de 4 à 12 ans la possibilité de participer à un programme récréatif de qualité : le camp de jour. Ce service favorise ainsi leur développement social, moteur et cognitif à travers des activités accessibles et variées (artistiques, culturelles, sportives et socio-éducatives), suscitant des expériences de vie en groupe et l'acquisition de valeurs fondamentales telles que le respect de soi, des autres et de l'environnement.

* Les enfants âgés de 4 ans doivent avoir fréquenté la maternelle 4 ans à temps plein pendant une année et être inscrits à la maternelle 5 ans du Portage. Une preuve sera exigée

L'équipe d'animation estivale

Après avoir franchi toutes les étapes inhérentes au processus de sélection, les animateurs ont complété une série de formations (RCR, premiers soins, etc.) dont la principale, la formation Moniteurs Avertis. Les animateurs ont également procédé à une planification rigoureuse des activités de l'été à venir. Les animateurs sont également encadrés par une responsable du camp de jour.

Vous aurez la chance de rencontrer les animateurs à la charge du groupe de vos enfants au cours des premières journées de camp. N'hésitez pas à leur faire part de vos questionnements ou d'éléments importants concernant vos enfants. Ces informations sont essentielles afin d'offrir à vos jeunes un été mémorable.

La thématique estivale : Les aventuriers du temps

En préparant l'arrivée des jeunes pour l'été 2026, les animateurs du camp de jour ont fait une découverte surprenante. Une machine à remonter le temps se cachait dans un coin oublié du Chalet des sports. Après réflexion, ils décident de l'utiliser tout au long de l'été afin de faire vivre aux jeunes un été mémorable. À travers les époques, les petits voyageurs temporels pourront en découvrir davantage sur les grandes civilisations disparues depuis des lunes.

Afin de se fondre dans les époques, les jeunes aventuriers devront se costumer et participer activement aux activités proposées lors du voyage dans le temps. Il ne faudrait pas que les habitants des autres époques se rendent compte qu'il y a des visiteurs. Cela risquerait de créer une brèche dans le continuum espace-temps et les petits aventuriers se retrouveraient piégés dans cette époque.

Les thématiques des semaines :

- Semaine 1 : Le temps de dinosaures
- Semaine 2 : À l'abordage moussaillon !
- Semaine 3 : Le Moyen-Âge
- Semaine 4 : Les années 80
- Semaine 5 : Retour vers le futur
- Semaine 6 : L'Égypte Antique
- Semaine 7 : Le Far West

Pour chacune de ces thématiques, une activité en lien avec le thème sera offerte aux enfants. Les jeunes seront également invités à se costumer en fonction de la thématique. Vous retrouverez toutes les informations concernant les activités en les costumes dans L'Hebdo.

L'Hebdo

Le vendredi, en fin de journée, vous êtes invités à consulter l'Hebdo pour la semaine suivante. Vous y trouverez toute l'information sur la semaine à venir. Quel matériel apporter, la thématique de la semaine et le déguisement de la semaine seront le genre d'information que vous y trouverez. Afin de limiter l'utilisation du papier, l'Hebdo et les autres informations du responsable du camp de jour vous seront envoyés par courriel et via votre profil Qidigo. Un affichage sera également fait sur les lieux du camp de jour. Nous vous invitons à vous assurer que les informations de votre compte Qidigo soient à jour afin de faciliter la communication.

Le matériel

Voici la liste du matériel nécessaire pour participer aux activités quotidiennes du camp de jour :

Matériel aquatique	Vêtement	Nourriture
<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Un costume de bain et un bonnet de bain<input type="checkbox"/> Une serviette de plage<input type="checkbox"/> Une crème solaire avec un indice de protection minimale de 30 FPS	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Des souliers de sport fermés<input type="checkbox"/> Un pantalon court (<i>short</i>)<input type="checkbox"/> Un chandail ou une camisole<input type="checkbox"/> Un vêtement et un sous-vêtement de rechange<input type="checkbox"/> Un coupe-vent (selon la température)<input type="checkbox"/> Une casquette ou un chapeau	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Un repas froid santé<input type="checkbox"/> Deux collations santé<input type="checkbox"/> Un sac à dos<input type="checkbox"/> Une gourde (obligatoire)

Il est fortement recommandé d'identifier tout le matériel appartenant à votre enfant. Il convient de laisser les objets personnels (jeux, jouets, téléphone cellulaire, appareils électroniques, etc.) à la maison pour éviter tout bris, perte ou vol. En aucun cas, le personnel du Camp de jour n'est responsable des bris et/ou des vols d'objet de valeur. Une boîte d'objets perdus est accessible à l'entrée du camp de jour, auprès du personnel d'animation estivale.

Les allergies

Certains jeunes participant au camp de jour ont des allergies alimentaires particulières. Nous sollicitons donc votre collaboration pour éviter certains aliments pour les lunchs de vos enfants, comme les arachides et tous les aliments pouvant contenir des arachides et/ou des noix. Pour les autres allergènes, un message sera communiqué si un enfant est allergique. Il est essentiel que votre enfant ait en sa possession son Épipen si cela lui est nécessaire.

Le service de garde

Le service de garde est un service complémentaire au camp de jour. Il est accessible du lundi au vendredi de 7 h 30 à 9 h 00 et de 16 h 00 à 17 h 00.

JOUR	HEURE
Lundi au vendredi	AM 7 h 30 à 9 h 00
	PM 16 h 00 à 17 h

Veuillez prendre note que le service de garde ouvre ses portes à 7 h 30. Avant cette heure, aucune surveillance n'est effectuée. Votre enfant demeure donc sous votre responsabilité, et ce, jusqu'à l'ouverture officielle du site du camp de jour.

En fin de journée, le service de garde cesse ses activités à 17 h. Les retardataires doivent payer une amende, variable selon la durée du retard. Pour chaque 15 minutes de retard, des frais de 10 \$ seront exigés. Prenez note que ces frais seront ajoutés sur Qidigo. Pour les enfants qui ne sont pas inscrits au service de garde, la somme de 10 \$ doit être déboursée pour chaque période utilisée.

Par ailleurs, si un retard survenait en fin de journée et que votre enfant n'est pas inscrit au service de garde, l'amende de 10 \$ pour chacun des 15 minutes s'ajoute au frais initial de 10 \$.

Inscriptions

Le camp de jour est accessible uniquement aux enfants dont les parents en assument le coût. Les inscriptions se font sur notre plateforme de réservation Qidigo. Tant le camp de jour que le service de garde sont admissibles au relevé 24. Merci d'inscrire votre numéro d'assurance sociale dans votre compte Qidigo si vous souhaitez recevoir le relevé 24.

Forfait « à la semaine »

Vous devez obligatoirement sélectionner les semaines pour lesquelles votre enfant sera présent, que ce soit pour le camp régulier ou le service de garde. Un rabais s'applique si vous avez plus d'un enfant. Veuillez noter qu'il ne sera pas possible d'ajouter de semaines supplémentaires une fois la période d'inscription passée.

Tarifification résident

	1er enfant	2e enfant et +
Camp de jour à la semaine	90\$	
Service de garde à la semaine	50\$	
Coût maximum camp de jour	360\$	324\$
Coût maximum service de garde	200\$	180\$

Tarifification non-résident

	1er enfant	2e enfant et +
Camp de jour à la semaine	144\$	
Service de garde à la semaine	80\$	
Coût maximum camp de jour	576\$	518\$
Coût maximum service de garde	320	288\$

Demande d'accommodement

Le camp de jour est dans l'obligation, en vertu de la Charte des droits et libertés de la personne, de répondre, aux meilleurs de ses capacités, à toute demande d'accommodement raisonnable. Un accommodement doit être mis en place afin d'offrir à tous les participants une chance égale, sans

discrimination, de vivre une expérience positive au camp tout en permettant au parent de laisser son enfant dans un environnement adapté et sécuritaire.

Une demande d'accommodement peut être refusée si elle représente l'une des trois contraintes excessives reconnue par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse :

1. L'accommodement requiert un aménagement qui exigerait un investissement majeur et excessif.
2. L'accommodement dénature la mission du camp ou entrave son fonctionnement.
3. L'accommodement pose une atteinte réelle et importante à la sécurité ou aux droits d'autrui.

Le camp s'engage à traiter toute demande de la meilleure manière possible en toute objectivité et demande au parent d'aviser le responsable du camp de jour le plus rapidement possible s'il juge que son enfant aurait besoin d'un accommodement quelconque.

Dans le cas où votre enfant aurait besoin d'une ressource formée, d'un accompagnateur ou d'un professionnel à ses côtés durant l'été, il est primordial que vous nous avisiez dès l'inscription de votre enfant afin que nous puissions maximiser nos chances de répondre à ses besoins.

Les procédures d'urgences

Blessures mineures

En cas de blessure mineure (égratignures, légère chute qui n'affecte pas la tête, etc.) le personnel du camp de jour administre les premiers soins. Les animateurs détiennent les qualifications requises. Pour ce faire, un rapport d'accident est complété par le responsable ou un animateur et un suivi verbal est effectué au parent lorsqu'il viendra récupérer son enfant.

Blessures majeures

En cas de blessure majeure (blessure avec présence importante de sang, chute qui affecte la tête, etc.), les premiers soins sont administrés sur place par les animateurs. En parallèle, un animateur communique avec le parent. Au besoin, l'enfant est rapidement conduit à l'hôpital en ambulance. Un animateur accompagne l'enfant. Dans tous les cas, l'équipe d'animation estivale communique avec vous dans les plus brefs délais. Également, un rapport d'accident est complété par le responsable et un animateur et un suivi verbal est effectué.

Les règlements

En tant que parent ou tuteur, vous vous engagez à :

1. Aviser la responsable si vous devez venir chercher votre jeune à un autre moment que les heures d'arrivé et de départ.
2. Respecter les heures (arrivée et départ) inscrites sur la fiche d'inscription afin d'assurer un meilleur contrôle et ainsi offrir un encadrement des plus sécuritaire à votre enfant. Aucune surveillance ne sera effectuée avant 7 h 30 le matin, si votre enfant est inscrit au service de garde. Les portes demeureront barrées jusqu'à cette heure. Incidemment, votre enfant demeure sous VOTRE responsabilité.
3. Assurer le transport de votre enfant les matins et les soirs. Vous l'accompagnerez à l'entrée du Chalet des sports et vous patienterez le soir au même endroit.
Exception : si le groupe de votre enfant est à l'extérieur du chalet (ainsi que le responsable du camp de jour) (patinoire, forêt, parc Julie-Gagné).
4. Informer le responsable du camp de jour si la personne désignée est dans l'impossibilité de venir chercher votre enfant. Veuillez également mentionner s'il s'agit d'une personne connue du jeune et des animateurs.
5. Venir chercher votre enfant au camp de jour dès que possible si ce dernier est malade.
6. **Interdiction des noix, des arachides ou des traces de ceux-ci. Soyez vigilants lorsque vous préparez les collations et les repas de votre enfant. Certains participants ont des réactions allergiques sévères qui pourraient, dans certains cas, s'avérer fatales.**
7. À son arrivée le matin, l'enfant doit avoir déjeuné. Il n'est pas permis qu'un enfant déjeune ou soupe au Camp de jour.
8. Préparer deux collations et un dîner pour chaque journée passée au Camp de jour. Aucun repas chaud ne sera autorisé. En cas d'oubli, nous vous contacterons pour que vous apportiez un lunch à votre enfant.

9. Fournir à votre enfant les items suivants chaque jour ou lors des jours de piscine :Gourde, costume de bain, bonnet de bain et serviette de plage, crème solaire (FPS 30 minimum), dîner et collations santé ainsi que de bonnes espadrilles.
10. Vêtir adéquatement votre enfant, selon la météo, pour qu'il puisse participer activement à toutes les activités et lui fournir tout le matériel nécessaire. Pour plus de détails, consultez la section *Matériel* à la page 6.
11. Identifier visiblement tout le matériel de votre enfant en y apposant son nom.
12. Il est interdit d'apporter des objets personnels (jeux, jouets, cartes, cellulaire, etc.). À cet égard, l'équipe de l'animation sollicite la collaboration quotidienne des parents. Dans le cas contraire, le camp de jour n'est pas responsable des objets personnels volés ou endommagés. De plus, les enfants n'ont pas le droit d'utiliser leurs jouets électroniques sur le site. Un animateur est en droit de confisquer un appareil électronique ou tout autre objet personnel s'il est utilisé au camp. Le cas échéant, l'appareil ou l'objet sera remis au parent à la fin de la journée. Si votre enfant a un téléphone cellulaire en sa possession en raison d'une situation hors norme, veuillez aviser le responsable du camp de jour. Notez qu'un téléphone est accessible en tout temps en cas de besoin.
13. Transmettre au camp de jour, via la fiche d'inscription, toute information susceptible d'agrémenter le séjour de votre enfant (ex : utilisation d'un VFI, diagnostique, allergies, restrictions alimentaires).
14. Aviser le responsable du camp de jour si votre enfant doit prendre un médicament quelconque. Sans prescription médicale, aucun médicament ne sera administré à votre enfant sans votre autorisation écrite. Les médicaments avec prescription donnent lieu à la procédure suivante :
 - Chaque médicament devra être identifié par un code de prescription médicale et les renseignements suivants doivent apparaître sur le contenant : nom de la personne, nom du médicament, posologie du médicament, date d'expiration du médicament et nom du médecin traitant.

Discrimination et intimidation

L'ensemble de l'équipe d'animation s'engage à vous accueillir, vous et votre enfant, avec le plus grand respect et sans aucune discrimination. Dans cette même approche, nous attendons de vous la même attitude.

Tout comme vous ne toléreriez pas que vous ou votre enfant soyez victimes de discrimination, nous ne tolérerons pas non plus que notre équipe d'animation en soit la cible. Le respect devra être réciproque, et chacun sera traité de manière équitable.

Le camp de jour de Notre-Dame-du-Portage a une tolérance zéro pour l'intimidation. Dans le cas ou celle-ci arrivait, des mesures disciplinaires seront mises en place et le jeune sera rencontré par la responsable du camp de jour. Si la situation continue, les parents seront invités à participer à la rencontre avec la responsable afin de trouver une solution pour mettre un terme au problème. Dans un cas incessant, la politique de renvoi pourrait être appliquée.

Politique de renvoi

Si un enfant adopte l'un des comportements suivants :

- Brise volontairement ou dérobe le matériel de l'équipe de l'animation estivale ou d'un autre participant.
- Blesse ou tente de blesser volontairement un ou des membres de l'équipe de l'animation estivale ou un autre participant.
- Mets en danger la sécurité et le bien-être d'un ou des membres de l'équipe de l'animation estivale ou d'un autre participant.
- Ignore de façon répétée les consignes données par un ou des membres de l'équipe de l'animation estivale.
- Se montre impoli, injurieux ou indécent envers un ou des membres de l'équipe de l'animation estivale ou envers un autre participant.
- Intimide ou harcèle un autre jeune fréquentant le camp de jour de manière répétée malgré la rencontre avec la responsable et la rencontre avec les parents.

Cette liste n'est pas exhaustive. Tout autre comportement pouvant affecter la sécurité et le mieux-être d'un participant et tout comportement jugé dangereux ou néfaste au déroulement des activités peut faire l'objet d'une intervention. Dans le cas de bris volontaires, les parents doivent assumer le coût de remplacement et/ou de réparation du matériel.

Dans de telles circonstances, les procédures suivantes sont mises en application :

1. Trois avertissements verbaux pour le même comportement. Un suivi verbal est effectué au parent par un animateur.
2. À la suite du troisième avertissement, le participant est temporairement retiré des activités pour la journée. Le ou les parents sont rencontrés la journée même par l'animateur du groupe ou par la responsable. Ils sont alors informés de son comportement. Des solutions sont apportées et la démarche est notée au dossier de l'enfant.
3. Dans le cas où la première intervention ne donne aucun résultat satisfaisant et que le comportement de l'enfant demeure problématique, une seconde rencontre avec le ou les parents est programmée. L'animateur de groupe et le responsable du camp de jour sont présents. Une discussion est amorcée pour trouver une solution commune et applicable dans un court délai. Un plan d'intervention est convenu et signé par les personnes présentes concernées.
4. Une mise en application des interventions et une évaluation des résultats sont effectuées. Advenant l'échec du plan d'intervention, la politique de renvoi sera appliquée.

Commentaires et suggestions

Vous êtes invités à faire part de vos commentaires et de vos suggestions à Enric Cloutier, coordonnateur loisirs et communication et responsable du camp de jour au 418 862-9163 p.225 ou par courriel au loisirs@nddp.ca

Nous vous souhaitons un bel été !

Merci de nous faire confiance !